

# Réunion d'information des cadres & membres du bureau

---

Date 20/09/2023  
Début / fin de réunion 19h00 – 20h30  
Lieu Locaux Glassy Glass à titre gracieux

## Présents

DELAHAYE Philippe	Président club
DERBRE Yoann	Initiateur PSM <sup>1</sup> -
FERNANDEZ Yves	MF1 <sup>2</sup> plongée scaphandre autonome
HENRIONNET Valentin	Trésorier club
HUTEAU Nicolas	MF1 PSM
JAMARD Fabrice	Initiateur PSM
LIEBERT Thibault	Initiateur PSM
PEIRERA Alan	Initiateur tir sur cible/nage avec palmes
RIGALLEAU Gaël	Initiateur PSM – encadrant apnée
ROBIN Cyrille	Initiateur PSM encadrant ligne de nage
ROUCHER Benoit	Initiateur Apnée
SANDLARZ Laurence	Rédactrice
SANDLARZ Olivier	Initiateur plongée scaphandre autonome
TARAUD Geoffrey	Initiateur PSM/Apnée

---

<sup>1</sup> PSM : Pêche sous-marine

<sup>2</sup> MF1 : moniteur fédéral de 1er degré

## Sommaire

A-Etat des inscriptions pour l'année 2023/2024 .....	3
A1-modalités d'inscription .....	3
A2-taux d'inscriptions.....	3
A3-les créneaux .....	3
A4- l'encadrement.....	4
A5- le matériel.....	4
B- Organisation du club .....	4
B1- sélection des pratiquants futurs en apnée .....	5
B2- le planning d'encadrement .....	5
B3- la rotation des lignes d'eau.....	5
B4- la nage sans palme .....	5
B5- la plongée en scaphandre autonome .....	5
B6- le QR code .....	5
C- Formations .....	5
D- Animations club planifiées .....	6
D1- calendrier.....	6
D2- facturation à la ville des Sables.....	6
E- Divers : les ateliers de fabrication, montage et rangement .....	6
E1_ atelier bateau .....	6
E3- atelier piscine .....	7
F-Défiscalisation.....	7
F1-Pour dons aux associations .....	7
F2-Pour l'exercice des encadrants .....	8
G- Bureau & Conseil d'Administration.....	8
G1- mouvements.....	8
G2- statut et règlement intérieur.....	8
H- Annexes.....	9
H1- résumé du planning .....	9
H2- présentation schématique des différents niveaux d'apnée- site de la FFESSM).....	10

## A-Etat des inscriptions pour l'année 2023/2024

Parmi les 65 anciens membres, une dizaine ne renouvellera pas son inscription.

Par contre, nous avons 47 nouvelles demandes d'inscription quasiment toutes à destination de la pratique de l'apnée. Rappelons que l'encadrement des enfants nécessitant une ressource non disponible au club, il n'y a pas d'enfants au sein des inscrits.

### A1-modalités d'inscription

Parmi les futurs adhérents, 21 ont déjà déjà entièrement complété leur dossier d'inscription. Cette inscription se fait depuis le site du CESO [<https://www.ceso-freediving85.com>], sur la plate forme Hello Asso; elle est conditionnée à la présentation d'un CACI<sup>3</sup> en cours de validité (de moins d'un an).

NDLR : rédaction du CACI :

- par un médecin généraliste pour apnée en fosse ou milieu naturel, plongée scaphandre en tous lieux
- par un médecin du sport pour pratique de la compétition d'apnée au delà de 6 mètres de profondeur, plongée trimix, plongeur en situation de handicap

Sans CACI, pas d'assurance, pas d'accès à la piscine.

### A2-taux d'inscriptions

Il est à noter que l'existence des clubs est conditionnée à l'existence de la FFESSM<sup>4</sup>. Or celle-ci, qui vit essentiellement de la délivrance des brevets, était précédemment en déficit d'inscriptions (140 000 avant la Covidé, 128 000 en 2022, 131 000 en fin d'été 2023<sup>5</sup>, soit un déficit approximatif de 10 000 licences).

L'afflux marqué d'inscriptions au niveau national est particulièrement bénéfique pour la fédération (FFESSM). Cet engouement pour les sports sous marins connaît au niveau national un taux d'augmentation des inscriptions de 10 % ... et bien plus au niveau du CESO (près de +28%)

Notre club va donc pouvoir continuer son activité mais pour permettre son fonctionnement efficace, il faut prévoir une augmentation :

- des créneaux de piscine
- de l'encadrement
- du matériel

### A3-les créneaux

Nous aurons à partir de la rentrée, **2 séances d'entraînement hebdomadaire**, à la piscine Aqualonne, soit le **mercredi et le vendredi**, afin de pouvoir bénéficier de lignes d'entraînement supplémentaires.

La ligne d'eau étant facturée 27 euros, le coût de l'opération pour l'acquisition de 3 lignes d'eau supplémentaires est de **2808 € par an** (52/12\*8\*27\*3)

Etant donné l'augmentation de budget, il a été demandé à la mairie une facturation mensuelle pour étaler les coûts de fonctionnement. Ceux-ci devraient être en partie compensés par l'enregistrement des licences de cette année.

<sup>3</sup> CACI : Certificat médical d'Absence de Contre Indication

<sup>4</sup> FFESSM : fédération française d'études et de sports sous-marins

<sup>5</sup> Référence : site de la FFESSM [[ffessm.fr](http://ffessm.fr) consulté le 25.09.2023]

## A4- l'encadrement

Sachant que Frédérique MAZODIER, qui officiait en doublon avec Ben dans le cours « apnée débutants », fera une pause dans l'encadrement cette année, il faut répartir les encadrants disponibles sur les 2 jours de l'activité. La **proposition suivante** est faite par le groupe :

Mercredi	Vendredi 20h30
Ben	Cyrille
Yoann	Yoann
Alan	Alan occasionnellement
	Gaël occasionnellement

Nous pourrions également compter sur la présence de :

- 1 MF1Apnée : résidant à Nantes, il assurera la validation des niveaux et supervisera l'encadrement en fosse
- 1 MF1 Plongée en scaphandre autonome : il assurera le renfort nécessaire au club pour les sorties
- 1 BNSSA<sup>6</sup> qui entrera au club

## A5- le matériel

Un inventaire du matériel sera fait (cf. paragraphe E-divers).A partir de là, nous ferons l'analyse de nos besoins en matériel supplémentaire.

La ville nous accorde une subvention de 1000€ annuellement.

Le contrat de location de l'oxygène est de 700 € pour 5 ans.

Rappelons qu'en cas d'accident nécessitant l'utilisation de l'oxygène lors d'une séance d'entraînement à la piscine, il est obligatoire d'utiliser notre bouteille d'oxygène (rangée dans le bureau où se trouve le frigo), et non pas celui de la piscine. Dans le cas contraire, nous serions soumis à une lourde charge administrative avec déclarations successives à la piscine, à la mairie, au département, à la fédération...

## B- Organisation du club

Au vu des éléments développés ci-dessus (augmentation des inscrits en apnée, coût des lignes supplémentaires pour la pratique de l'apnée, mobilisation de l'encadrement à destination de la pratique de l'apnée), une organisation différente s'impose.

Ainsi nous évoquerons :

- la sélection des pratiquants futurs
- planning d'encadrement
- la rotation des lignes d'eau
- la nage sans palme
- la plongée en scaphandre autonome
- le QR code<sup>7</sup>

<sup>6</sup> BNSSA : brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

<sup>7</sup> QR code : « Quick Response code » ou code à réponse rapide

## B1- sélection des pratiquants futurs en apnée

Le **27 septembre 2023** à 19h50 à la piscine Aqualonne aura lieu une initiation à l'apnée pour débutants. Cette séance permettra de s'assurer que les candidats savent nager et sont capables d'écouter les conseils qui leur seront prodigués. Cette sélection s'avère nécessaire au vu du nombre d'inscrits au club.

Pour mémo, les cours reprendront **le 4 octobre 2023**.

## B2- le planning d'encadrement

Un planning, initialement prévu jusqu'à Noël, sera édité aléatoirement par ordinateur afin de décider lequel des encadrants sera affecté sur les lignes des différents cours.

Sur chacun des 2 encadrants affectés, le premier désigné sera en charge de la préparation du cours, le second l'assistera.

## B3- la rotation des lignes d'eau

Une fois par mois, une ligne d'eau à destination exclusive de l'apnée statique sera mise en place ; elle permettra aux encadrants de « tourner ». Outre la pratique de l'apnée statique, cette technique permet de positionner de nombreux apnéistes dans une seule ligne.

## B4- la nage sans palme

Le créneau de nage sans palme sera probablement supprimé au vu du peu de nageurs mobilisant une ligne d'eau, en comparaison à la fréquentation des apnéistes.

## B5- la plongée en scaphandre autonome

Il n'y aura pas de section plongée bouteille au sein du club pour les raisons organisationnelles déjà développées.

La pratique de ce type de plongée sous marine sera possible exclusivement pour les apnéistes licenciés au sein du Ceso.

## B6- le QR code

Il est envisagé de créer un porte-clés qui portera d'un côté la photo de l'adhérent, de l'autre un QR Code. Ce porte clé sera attaché au sac du plongeur. Un QR code de présence va être instauré et sera scanné, via les téléphones portables de 1 à 2 responsables, avant le goulot d'étranglement qu'est l'entrée vers les vestiaires.

Cette technique, pilotée par Thibault, permettra en temps réel de :

- augmenter la sécurité (sortie bateau, intervention des secours ...) en permettant de déterminer très exactement qui est présent
- développer notre propre outil statistique

## C- Formations

Notre club a vocation à faire passer des niveaux. Outre le fait que ceci est bénéfique pour la FFESSM, cela augmente le niveau de compétences de chacun. Au programme, nous avons :

- la **formation à l'apnée** avec passage de niveaux (cf. NDLR<sup>8</sup> en annexe : présentation schématique des différents niveaux d'apnée- site de la FFESSM)

Notons que, à partir de l'initiateur E1 (moniteur de plongée), les cadres sont reconnus **par équivalence** comme initiateur –entraîneur Apnée niveau 1, à condition d'être titulaire du RIFA apnée

---

<sup>8</sup> NDLR : note de la rédaction

- la **formation PSM** avec passage de niveaux
- **formation technique** plongée scaphandre pour apnéistes du club
- **RIFA**<sup>9</sup> catégories : A (apnée), PSM, Technique. Il est à noter que sa validité sera bientôt fixée à 5 ans par la FFESSM afin de maintenir un niveau de compétences
- Recyclage des **cadres et RIFA X**
- **Permis bateau** (côtier et hauturier) et **permis CRR**<sup>10</sup> : un sondage sera mis en place afin de savoir quels sont ceux-elles qui souhaitent passer ces permis
- Soirée **révision du permis hauturier** pour maintien des connaissances

## D- Animations club planifiées

### D1- calendrier

Un calendrier sera mis en place cette année pour :

- des **sorties club**, pouvant aller jusqu'à 1 semaine complète, possiblement en famille, notamment dans nos îles (Corse, Yeu, Noirmoutier) mais aussi à Quiberon, Civaux ou pêche à la coquille Saint Jacques ... Le souci est que les réservations faites ne sont pas toujours remboursables si les conditions météo ne sont pas favorables. Certains organisateurs proposent une reconduction ultérieure de l'activité, mais cela n'est pas systématique.
- des **sorties en milieu naturel** en fonction des disponibilités des moniteurs du club
- des **sorties bateau** tout au long de la semaine, et non pas uniquement le mercredi
- la **fête des 30 ans** du club, à planifier pour l'hiver 2024. Un groupe de travail sera mis en place. Nous pensons à y intégrer Max, notre magicien, et le père de Yoann qui pourrait être notre DJ, s'il est disponible.
- En projet, une **soirée d'animation** au cours de laquelle seront invités les élus et membres de la commission sport-événementiel afin de faire découvrir notre spécificité et nos qualifications «sport santé » et « handisport ».

### D2- facturation à la ville des Sables

Le club participe à de nombreuses sorties pour accompagner le dispositif de sécurité des manifestations nautiques organisées par la ville des Sables (Vendée globe, la mini-transat, Vendée va 'a...). Si antérieurement, il s'agissait d'une participation à titre gracieux, une négociation, validée par la mairie, nous permet désormais de facturer la mise à disposition, avec skipper, de l'ithaque (notre semi-rigide) pour chaque sortie engagée.

## E- Divers : les ateliers de fabrication, montage et rangement

Plusieurs ateliers sont à mettre en place.

- l'atelier **plomb de cou** pour les nouveaux arrivés
- l'atelier **matériel de PSM**

### E1\_ atelier bateau

- l'atelier **ENTRETIEN** du bateau pour son hivernage .La sortie de l'eau est à inscrire sur vos agendas pour le mois d'octobre). Le bateau est hiverné rue Paul Poiroux chez Jean-Louis JUTARD. Il est précisé

<sup>9</sup> RIFA : Réaction et Interventions Face aux Accidents subaquatiques

<sup>10</sup> CRR : certificat restreint de radiotéléphonie

qu'il faut demander auprès du propriétaire une **attestation d'assurance** du hangar où est hiverné le bateau.

NDLR : en mars, il faudra demander à la capitainerie **une place au port** (qui ne doit pas classer notre demande comme emplacement estival, auquel cas la capitainerie refusera la demande). Le contrat une fois reçu sera à transmettre à valentin pour acquittement.

- l'atelier **AMENAGEMENT** du bateau avec :
  - création de housse de protection pour la console, le semi-rigide, les pare-battages
  - création d'organiseurs souples pour palmes et arbalètes
  - pose de 2 sondes pour le sonar
  - montage d'une porte canne pour pavillon et flamme
  - fabrication et montage d'une plaque aluminium pour le davier (afin d'éviter le frottement sur le boudin avant)

### E3- atelier piscine

- l'atelier **INVENTAIRE & RANGEMENT** du local piscine :
    - inventaire du matériel à faire avec marquage au marqueur des palmes et planches bleues
    - échelles à fixer au mur pour rangement des palmes, détendeurs, gilets.
- 8 sabots de fixation sont fournis par Yves Fernandez
- coffre de rangement pour les jeux ...
  - Pose d'un cadenas sur le frigo pour éviter les inspections étrangères au club
  - Atelier prévu pour le 27/09/23
  - Après demande d'autorisation faite à Guillaume PACOUTET, directeur administratif Vert Marine – les Sables d'Olonne Agglo
  - Appel à bénévoles bricoleurs sur le bar du CESO

## F-Défiscalisation

### F1-Pour dons aux associations

Le CESO fait partie des organismes d'intérêt général selon le code des impôts ; vous pouvez donc bénéficier d'une réduction d'impôts à hauteur de 66% du montant versé.

C'est dans ce cadre que Mickael Alcorta a offert au club la radio VHF<sup>11</sup> et l'AIS<sup>12</sup>. Merci à lui.

Cette question de la défiscalisation sera abordée en Assemblée Générale car elle reste un moyen efficace pour motiver les bénévoles.

Les dons se font via la plate forme Hello Asso, lors du paiement de la cotisation annuelle.

3 choix sont possibles : dons de 1000, 500 ou 250 €. Suite à programmation par Valentin, la validation du don déclenche un code promo induisant une réduction sur le montant à acquitter pour paiement de la licence.

---

<sup>11</sup> VHF : très haute fréquence, permet de communiquer à distance entre bateaux ou depuis le bateau vers la terre ferme

<sup>12</sup> AIS : Système d'identification Automatique, système mondial d'échange automatique de messages standardisés entre bateaux, dont l'identité (numéro MMSI : code à 9 chiffres propre à chaque navire), le nom, la position GPS, le cap et la vitesse du bateau

Don en euros	Réduction d'impôts	Coût pour le donneur avant contrepartie	Réduction sur le prix de la licence	Coût pour le donneur	Sorties à 5 €
250	165 €	85 €	25% soit 36.25 €	48.75 €	Exonération pour les sorties à 5 € au prorata du coût restant pour le donneur
500	330 €	170 €	50% soit 72.50 €	97.5 €	
1000	660 €	340 €	100% soit 145 €	195 €	

## F2-Pour l'exercice des encadrants

Pour les déplacements des encadrants que ce soit lors des entrainements en piscine ou lors des sorties, il est conseillé de **tenir rigoureusement à jour** un fichier Excel des sorties effectuées. Ce fichier à destination de l'administration fiscale sera à joindre au Cerfa , remis par le club , **sous réserve de présence effective et significative au poste d'encadrant au cours de l'année.**

## G- Bureau & Conseil d'Administration

### G1- mouvements

Démissions :

- Frédérique Mazodier démissionne de son poste de secrétaire et d'encadrant. Elle restera parmi nous en tant qu'adhérente

Candidatures

- Yoann DERBRE et Laurence SANDLARZ se présentent pour partager le poste de secrétariat du club
- Konstantinos dit Costas BACHOUMA va devenir médecin fédéral
- Christophe Lecomte, PSM niveau 3 et Olivier SANDLARZ, Initiateur plongée scaphandre autonome, postulent pour entrer au Conseil d'Administration

Ces candidatures seront votées en Assemblée Générale électorale

Les membres actuels du Conseil d'Administration sont (NDLR):

DELAHAYE Philippe	FERNANDEZ Yves	PEIRERA Alan	ROBIN Cyrille
MAZODIER Frédérique	HENRIONNET Valentin	RIGALLEAU Gaël	ROUCHER Benoit

### G2- statut et règlement intérieur

Les statuts sont à modifier.

Le règlement intérieur, tout comme la charte et les conditions d'assurance, sont dorénavant signés (donc lus) dès l'inscription sur le site Hello Asso.

A noter que l'assurance loisir-2 comprend la prise en charge de bris de matériel à hauteur de 100 € ; et que la loisir-1 Top comprend la perte de bagages et l'assurance de la compagnie / du compagnon.



## H- Annexes

### H1- résumé du planning

<b>27 septembre</b>	Atelier inventaire et rangement local piscine / frigo	Présélection des adhérents
<b>4 octobre</b>	Reprise des cours	
<b>Octobre</b>	Sortie hors eau du bateau pour hivernage	Attestation d assurance du hangar
<b>mi-décembre</b>	Assemblée générale électorale	
<b>Janvier</b>	Assemblée générale	Soirée révision hauturier
<b>Janvier mars 2024</b>	30 ans du club ; création du groupe	Trouver une salle
<b>Mars</b>	Demande de place au port	

# Cursus APNÉE FFESSM-CMAS 2019

## Piscine

## Milieu naturel

